



Inspection Pédagogique Régionale EPS

Lettre de rentrée 2010

Réussir l'enseignement de l'EPS, contribuer à l'éducation de chaque élève sont le résultat des interventions et des contributions que chacun sait réaliser, mais aussi des coopérations durables que chacun sait entretenir avec les autres, pairs de l'équipe pédagogique comme partenaires dans d'autres fonctions d'un établissement ou du système éducatif ou à la périphérie.

Une des missions de l'inspection pédagogique régionale est de donner une direction qui permette à partir des informations actualisées et d'un état de la discipline d'impulser et d'accompagner cette dynamique.

Si l'apport des enseignants est quotidien dans la classe, avec tout le professionnalisme et toute l'énergie nécessaires, il importe qu'il soit aussi ouvert et relié aux partenaires de l'action éducative.

La publication des lettres de rentrée constitue chaque année l'actualisation du projet disciplinaire académique. Il fait référence pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS. Nous nous attacherons à l'utiliser lors des échanges avec vous ou des bilans d'étape professionnels que sont les inspections.

Nous avons voulu que cette version soit allégée d'un tiers. Les buts à atteindre sont formulés pour chaque thème. Vous pourrez ainsi orienter votre contribution en fonction de vos compétences et de votre motivation.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture individuelle comme partagée lors des conseils d'enseignement, et la meilleure réussite.

Afin que personne ne puisse l'ignorer, vous recevez cette lettre par l'entremise de votre chef d'établissement et directement par un courriel sur votre adresse électronique professionnelle.

Elle est aussi accessible sur le site : <http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/>

Les inspecteurs et chargés de mission

1. Les orientations générales	page	2
2. Les thèmes pédagogiques et didactiques	page	5
3. Les thèmes professionnels	page	9
Annexes	page	12



1. Les orientations générales

<p>IA-IPR Missions</p> <p>Communication</p> <p><i>But à atteindre</i></p>	<p>Notre groupe se voit cette année réduit après le départ de Christine Ménard qui exercera la fonction d'IA-IPR dans une autre académie. Nous lui souhaitons bon vent et réussite. Nous tenons à la remercier particulièrement pour ce qu'elle a apporté à notre travail, aux enseignants et aux partenaires qu'elle a pu rencontrer.</p> <p>Vous trouverez en annexe la répartition des secteurs d'inspection et la distribution des dossiers.</p> <p>Nous réitérons notre propos sur la rigueur nécessaire à la communication entre les équipes, les enseignants et l'IPR.</p> <p>Tous les enseignants disposent des informations nécessaires à la qualité de leur contribution à la réussite de l'éducation des élèves par l'EPS et du projet disciplinaire académique.</p>
<p>Site EPS</p> <p><i>But à atteindre</i></p>	<p>Un des objets de travail de l'année est la réorganisation du site académique. Il va être actualisé dans sa forme, son architecture et ses contenus. Il sera ainsi plus lisible, plus dynamique, à la fois outil d'information et reflet de l'enseignement de l'EPS dans l'académie.</p> <p>Une équipe est chargée de ce travail, coordonné par Frédéric Guellec en tant que webmestre.</p> <p>Référence : http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/</p> <p>La fréquentation du site et l'exploitation des informations et ressources par les différents usagers est accrue.</p>
<p>EPS et priorités nationales</p> <p><i>But à atteindre</i></p>	<p>La circulaire de rentrée formule cinq principes directeurs auxquels l'enseignement de l'EPS au quotidien peut contribuer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 : Maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle ; 2 : Personnaliser les parcours scolaires ; 3 : Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux ; 4 : Accélérer le développement du numérique à l'école ; 5 : Renforcer la politique de santé et la pratique du sport. <p>Référence : <u>circulaire n°2010-38 du 16-3-2010, BO du 18 mars 2010</u></p> <p>Observer un nombre croissant de pratiques inscrites dans ces priorités.</p>
<p>EPS et Ambitions du projet académique</p>	<p>Le projet académique 2007-2010 s'est engagé à poursuivre six ambitions.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 : Faire acquérir par les élèves les connaissances et les compétences attendues. 2 : Promouvoir l'égalité des chances par la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers 3 : Adapter l'offre de formation et de certification aux objectifs de réussite

<p>But à atteindre</p>	<p>scolaire 4 : Assurer la sérénité de la vie scolaire 5 : Mettre l'ouverture de l'école sur son environnement au service de la réussite scolaire.</p> <p>Au cours de cette année scolaire le nouveau projet 2011-2014 sera élaboré sous l'autorité du Recteur. Les orientations futures donneront encore une large priorité à l'action pédagogique et éducative des disciplines. L'enseignement de l'EPS, l'association sportive et les espaces d'apprentissages facultatifs tiendront toute leur place dans cette perspective. Plus que jamais la capacité à évaluer les effets des choix didactiques et pédagogiques individuels et collectifs sera déterminante dans la contribution de notre discipline à ce nouveau chemin pour l'académie.</p> <p>Référence : <u>projet académique 2007-2010</u></p> <p>Observer un nombre croissant de pratiques inscrites dans ces ambitions.</p>
<p>Sport scolaire</p> <p>But à atteindre</p>	<p>L'année scolaire 2009-2010 a révélé une relative stagnation du nombre de licences, néanmoins des efforts importants ont été réalisés dans les établissements pour accroître la pratique sportive. Ainsi, 67,8% d'entre eux sont en progression, 12,6% sont stables et 17% apparaissent en régression (perte de 1 à 14% de licenciés), cependant parmi ces derniers 41% possèdent un taux de licenciés supérieur aux moyennes par type d'établissement. Il apparaît ainsi que 8% des établissements présentent une situation difficile. L'inspection pédagogique régionale, soucieuse de cet état de fait, a engagé le dialogue auprès d'eux afin d'envisager des stratégies opérationnelles au regard de contextes singuliers.</p> <p>Le sport scolaire dans l'académie reste plus que jamais un objet partagé et un lieu d'éducation sportive et citoyenne important.</p> <p>Les dispositions de la circulaire citée sont à travailler. Un courrier spécifique vous sera adressé pour vous accompagner.</p> <p>Référence : <u>Circulaire développement du sport scolaire BO n°31 du 2-09-2010</u></p> <p>Renforcer l'adhésion, la pratique sportive et la contribution associative des filles dans tous les établissements, et des élèves des lycées professionnels. Observer un redressement des AS les plus en difficulté.</p>
<p>L'EPS en Education prioritaire et Réseaux Ambition réussite</p>	<p>L'EPS en éducation prioritaire possède cette spécificité qu'elle doit : conjuguer adaptation aux publics et efficacité didactique d'une part, et articuler ses méthodes et procédures aux différents projets d'autre part. Pour y répondre les enseignants font preuve, de façon réaliste, de stratégie en hiérarchisant des priorités pour faire progresser la classe et leur enseignement d'étape en étape, en constituant ainsi une histoire pédagogique singulière entre eux, la classe et les contenus.</p> <p>En appui sur cette modalité, ils peuvent encore gagner en contribution au projet du réseau en reliant de façon encore plus délibérée les acquisitions et méthodes de l'EPS aux autres disciplines, et en cherchant à convaincre les autres disciplines de la nécessité de partager avec l'EPS des objectifs de</p>

But à atteindre	<p>formation méthodologiques.</p> <p>Observer des pratiques plus contributives et plus intégrées aux projets des réseaux de l'éducation prioritaire et Ambition réussite.</p>
Etat de la discipline	<p>1774 Professeurs dont 310 affectés dans l'enseignement privé 63% en collège, 11,5% d'agrégés, 20,3% hors-classe Age moyen : 46,6 ans. 80% ont reçu une formation initiale avant la parution des premiers programmes en 1995 200 à 250 inspections réalisées par an 57% des enseignants participent à la FC Admissions au concours : agrégation interne 5, CAPEPS interne 5 70 membres des Groupes d'étude et de production</p> <p>Moyenne des notes aux examens : BCG-BTN : 13,18, écart garçons/filles 0,77 Bac Pro : 12,90, écart garçons/filles 0,99 CAP-BEP : 12,91, écart garçons/filles 0,85</p> <p>19,35% d'élèves licenciés UNSS 114 Sections sportives scolaires 328 sportifs de haut niveau scolarisés</p>

2. Les thèmes pédagogiques et didactiques

<p>Programme de Collège</p> <p>Activités support</p> <p>DNB</p> <p>But à atteindre</p>	<p>Nous engageons une démarche de validation des programmations d'APSA dont vous serez informés prochainement. L'évolution de vos projets sera alors mise en perspective et accompagnée à l'occasion de nos passages en établissement ou sur sollicitation.</p> <p>La mise en place d'un dispositif de suivi des acquis des élèves à partir de cette 2^{ème} année de déploiement est nécessaire.</p> <p>Vous trouverez en annexe les listes nationale et académique des activités support de l'enseignement.</p> <p>Les collèges qui souhaitent utiliser une activité d'établissement dans la composition de leur programmation doivent rédiger une fiche programme sur le modèle des fiches nationales et la soumettre à l'Inspection pédagogique pour le 30 septembre 2010.</p> <p>A la session 2011 du diplôme national du brevet seront pris en compte : la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, pallier 3, les notes de contrôle continu, les notes obtenues à l'examen du brevet, la note de vie scolaire et la note obtenue à l'oral de l'histoire des arts. Au cours de l'année 2009, l'IGEN a lancé une réflexion afin d'aboutir à une refonte des épreuves pour la session 2011.</p> <p><u>Référence : Arrêté du 9 juillet 2008 MEN 0817062A BO spécial n°6 du 28 août 2008</u></p> <p>Les programmations de tous les collèges sont conformes au nouveau programme. Les projets d'EPS sont rénovés à cet effet. Un dispositif de suivi des acquis des élèves est mis en place dans chaque collège.</p>
<p>SEGPA</p> <p>But à atteindre</p>	<p>La circulaire citée définit les orientations pédagogiques spécifiques, les principes pédagogiques et l'évaluation notamment, en référence au socle commun de connaissances et de compétences. Les approches, consignes et conseils du texte précédent ne sont pas pour autant caduques.</p> <p><u>Référence : circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009</u></p> <p>Les équipes construisent et utilisent les modalités de leur contribution coordonnée au projet individualisé de formation de chaque élève.</p>
<p>Section sportives scolaires</p>	<p>La charte académique des sections sportive constitue désormais le texte de référence.</p> <p>Le dispositif des sections sportives, véritable levier d'une politique d'établissement, est identifié autour de deux grands axes. Soit la réussite scolaire est promu comme l'objectif prioritaire soit la conduite du double projet-sportif et scolaire – vise l'excellence. A partir d'un diagnostic d'établissement il appartient désormais à chaque équipe pédagogique de positionner clairement la section sportive dans la politique éducative du collège, d'en assurer la pérennité pour au moins trois années et d'en mesurer les effets au regard des objectifs poursuivis.</p>

<p>But à atteindre</p>	<p>Les sections sportives dont le projet sera retenu pour la rentrée scolaire 2011 déposeront dès cette année scolaire (Octobre) leur demande auprès des services départementaux dont ils dépendent.</p> <p>En cette rentrée 2010, l'académie présente 114 sections sportives scolaires dont 109 dans l'enseignement public. Soit 12 ouvertures dans le public et 1 dans le privé. La mise en œuvre de la charte académique a permis d'augmenter le nombre de sections dans une logique d'équilibrage de l'offre de formation au plan géographique et des activités physiques sportives et artistiques proposées.</p> <p>Référence : <u>BA n° 461 du 8 juin 2009</u></p> <p>Le dispositif SSS est renforcé, les SSS sont clairement positionnées dans le cadre de la charte académique et la politique locale, des gains en efficacité sur le pôle scolaire ou sur le pôle sportif sont observés.</p>
<p>Voie professionnelle</p> <p>But à atteindre</p>	<p>Nous engageons une démarche de validation des programmations d'APSA dont vous serez informés prochainement. Les projets doivent être mis en adéquation.</p> <p>Nous avons rencontré l'an passé les coordonnateurs de tous les lycées, LP et CFA publics et privés de l'académie pour les informer des nouveaux programmes. Le principe de capitalisation des unités de formation amène les équipes à une planification et une organisation rigoureuse et anticipée.</p> <p>Comme au collège, les programmations seront validées en début d'année.</p> <p>Référence : <u>BOEN spécial n°2 du 19/02/2009</u></p> <p>Les programmations d'APSA sont conformes. Les modalités de certification incorporent le dispositif de capitalisation et de suivi des acquis dans tous les Lycées, LP et CFA concernés.</p>
<p>Lycées</p> <p>But à atteindre</p>	<p>Nous engageons une démarche de validation des programmations d'APSA dont vous serez informés prochainement. Les projets doivent être mis en adéquation.</p> <p>La programmation de cycles directement référés à l'enseignement de la compétence propre n°5 fait l'objet d'une attention particulière dans la rénovation des projets.</p> <p>Une session d'accompagnement des équipes est prévue au début de cette année scolaire. Elle regroupera géographiquement les coordonnateurs de chaque lycée.</p> <p>Référence : <u>BO spécial n°4 du 29-04-2010</u></p> <p>Les programmations sont conformes. Un dispositif de suivi des acquis des élèves est mis en place.</p> <p>La composition des ensembles d'épreuves garantit à chaque élève que ses choix sont limités aux APSA vécues en seconde et première.</p>

<p>Examens</p>	<p>Bilan des examens Session 2010 L'organisation permettant de gérer les examens et maintenant globalement connue de tous. Les procédures sont respectées. Quelques efforts restent cependant encore à faire pour respecter les délais de rigueur. Nous avons pu également constater avec satisfaction la stabilisation des inaptitudes.</p>
<p>Voie professionnelle</p>	<p>L'arrêté du 15 juillet 2009 publié au BOEN n° 31 du 27 août 2009 encadre la certification de la formation de la voie professionnelle. La note de service n°2009-141 du 8-10-2009 parue au BO n°42 du 12 novembre 2009 en précise la mise en œuvre. Les dispositions arrêtées sont effectives pour les examens de la session 2011 (CAP et BEP) et 2012 (baccalauréat professionnel</p>
<p>Bac Pro</p>	<p>Parmi l'ensemble des unités de formations (cycles d'apprentissage) offertes à l'élève dans les classes de première et terminale, identifiées dans le projet pédagogique d'E.P.S., chaque établissement propose à l'élève de terminale le choix de son « ensemble certificatif ». Chaque ensemble certificatif est composé de trois épreuves relevant obligatoirement de trois compétences propres à l'E.P.S. différentes. Le candidat choisit en classe terminale un « ensemble certificatif », faisant appel au maximum à une unité de formation évaluée en classe de première, les deux autres sont obligatoirement validées en classe terminale à partir des unités de formation offertes au groupe-classe. Deux épreuves au moins sont issues de la « liste nationale des épreuves » (cf. annexe 1 de l'arrêté du 15 juillet 2009). La troisième épreuve peut être issue de la « liste académique des épreuves ».</p>
<p>CAP-BEP</p>	<p>Parmi l'ensemble des unités de formation (cycles d'apprentissage) offertes à l'élève au cours des 1ères et 2èmes années de formation, identifiées dans le projet pédagogique d'E.P.S., chaque établissement offre à l'élève de première le choix de son « ensemble certificatif » en vue de l'obtention du C.A.P. ou du B.E.P. Chaque ensemble certificatif est composé de trois épreuves relevant obligatoirement de trois compétences propres à l'E.P.S. différentes. Le candidat choisit au cours de la 2ème année de formation un « ensemble certificatif », comprenant au maximum deux unités de formation issues de la 1ère année de formation, la ou les autres étant évaluée(s) l'année suivante parmi les unités proposées au groupe-classe. Deux épreuves au moins sont issues de la « liste nationale des épreuves ». La troisième peut être issue de la « liste académique des épreuves ».</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Epreuves organisées en CCF La saisie de vos protocoles d'épreuves se fera entre le 01 octobre 2010 et le vendredi 15 octobre 2010 sur l'application EPSNet en utilisant l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;"><u>https://ocean.orion.education.fr/epsnetPortail/Etablissement</u></p> <p>La commission académique se réunira afin de valider vos protocoles le jeudi 21 octobre 2010.</p>

	<p>La remontée des notes proposées en CCF pour les épreuves obligatoires et les options facultatives se feront comme précédemment à partir de l'application EPSNet.</p> <p>L'ouverture du serveur devrait avoir lieu le 11 avril 2011, la fermeture du serveur le 2 juin 2011 au soir.</p>
<p>Epreuves ponctuelles</p>	<p>Elles seront organisées entre le lundi 4 et le vendredi 15 avril 2011.</p>
<p>Epreuves adaptées</p>	<p>Elles permettent la prise en compte des inaptitudes partielles. La saisie sous EPSnet devra impérativement s'effectuer de la manière suivante :</p> <p>Les 3 libellés d'épreuves doivent avoir un codage identique composé seulement des 2 lettres : EA (Enseignement Adapté). Cette codification s'applique quelque soit le type d'enseignement adapté proposé (épreuves académiques ou d'établissement). Si votre établissement ne peut pas organiser pour les inaptes partiels, les épreuves adaptées en CCF (2 épreuves notées et seulement 2), il pourra organiser en fin d'année, une épreuve adaptée ponctuelle.</p>
<p>Option facultative et enseignement de complément en CCF</p>	<p>Les établissements concernés par ces options en CCF adresseront le protocole d'évaluation des épreuves par écrit aux IA-IPR d'EPS, avant le 20 octobre 2010. Ce document précisera les épreuves retenues, les référentiels d'évaluation, les dates d'épreuves et les modalités de co-évaluation. Nous vous rappelons que les notes obtenues dans le cadre des épreuves certificatives ne peuvent être communiquées aux candidats. Seul le président de l'examen concerné est habilité réglementairement à arrêter chaque note après harmonisation et avis de la commission académique. Cette méconnaissance des règles et fonctionnements administratifs conduit parfois à des recours déposés par les candidats et qui n'ont pas lieu d'être.</p>
<p>Liste des épreuves facultatives ponctuelles</p>	<p>Après analyse des conditions de déroulement de la session 2010, la commission académique a décidé de supprimer l'organisation de l'épreuve de course d'orientation et de suspendre l'épreuve de CEPIC dans l'attente de la proposition d'une autre épreuve inscrite dans la CC5.</p>

<p>Certifications complémentaires</p> <p>2 CA-SH</p> <p>Art et langue étrangère</p>	<p>Certification complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Destinée aux enseignants susceptibles de travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, difficultés scolaires graves), cette certification s'appuie sur une formation lourde de 6 semaines ; chacun peut en faire librement la demande.</p> <p>Référence : <u>BA n°494-86 du 17-05-2010</u></p> <p>Un bulletin académique est à paraître sous peu sur le sujet.</p> <p><u>But à atteindre</u> : extension du vivier de compétences certifiées et constitution d'un réseau organisé de ressources identifiées.</p>
<p>Secourisme et risques particuliers</p> <p><i>But à atteindre</i></p>	<p>La formation Secourisme et prévention des risques spécifiques en EPS a permis de former plus d'un millier d'entre vous.</p> <p>Vous restez invités à entretenir cette compétence spécifique par une mise à jour régulière.</p> <p>Tous les enseignants d'EPS disposent de compétences dont la mise à jour date de moins de dix ans. Ce but est pratiquement atteint.</p>
<p>Contrôleur des EPI et escalade</p> <p><i>But à atteindre</i></p>	<p>Le contrôle des EPI est obligatoire. Les enseignants des établissements hors Bouches du Rhône seront formés cette année.</p> <p>Tous les enseignants formés ont pour devoir de restituer auprès de leurs collègues utilisateurs des EPI les principes et consignes qui permettent un contrôle régulier et coordonné garantissant la sécurité des élèves.</p> <p>Tous les établissements enseignant l'escalade en EPS ou en AS possèdent un enseignant qualifié comme contrôleur des EPI à l'échéance 2010-2011. Ce but sera atteint à la fin de l'année scolaire.</p>

<p>Conditions de pratique des élèves</p> <p>But à atteindre</p>	<p>Nous disposons d'un outil permettant d'estimer les conditions de pratique des élèves en EPS. Il se traduit par un indice Logistique de Prédiction des Apprentissages des élèves (indice LPA). Celui-ci met en rapport la proportion du temps officiel disponible, le nombre d'élèves, l'APSA, les caractéristiques de l'installation utilisée. Un document au format Excel, disponible sur le site académique, permet de calculer cet indice pour chaque établissement.</p> <p>http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/inspection/ilpa.htm</p> <p>Ce document sera demandé lors des inspections.</p> <p>Proportion d'au moins un tiers des établissements possédant une programmation rationnellement fondée.</p>
<p>GTEP²</p> <p>But à atteindre</p>	<p>Les groupes techniques d'étude et de production en EPS poursuivront leur travail vers la production de ressources mises en ligne dans le Conservatoire des savoirs professionnels.</p> <p>Il s'agira de continuer à produire des vidéos fournissant une image de la compétence des élèves au regard de la définition qu'en donnent les différents programmes et d'alimenter les différentes rubriques : scénarios d'enseignement, outils, astuces, etc.</p> <p>Cent places sont offertes aux enseignants volontaires pour trois journées d'échanges et de production réparties sur l'année scolaire, entrecoupées de temps de travail personnel et d'échanges à distance. Les enseignants motivés par l'aventure de la création du Conservatoire sont vivement invités à rejoindre les GTEP² précisons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir a priori des compétences en vidéo.</p> <p>Attention : il n'y aura pas d'inscription automatique. Tous les enseignants motivés doivent transmettre leur fiche pour le 22 septembre (cf annexe 6).</p> <p>Le Conservatoire comprend des images de la compétence pour un quart des compétences des programmes. Ils élaborent et diffusent une méthodologie qui facilite les contributions des enseignants volontaires.</p>

Annexe 1

Organisation du groupe EPS de l'Inspection Pédagogique Régionale 2010-2011

	Secteurs Géographiques	Dossiers thématiques EPS
Christian MORONVAL	<p>ARLES TARASCON</p> <p>MARSEILLE LITTORAL NORD</p> <p>SALON de Provence</p> <p>AVIGNON CARPENTRAS ORANGE</p>	<p>Animation Stratégie et projet IPR Groupes de travail académique GTEP²</p> <p>Dossiers Suivi des professeurs stagiaires Suivi des examens Baccalauréats, CAP et BEP Sport scolaire Sections sportives scolaires Sportifs de haut niveau Expérimentation matin/après-midi CRPE CAPA certifiés et agrégés Relation collectivités territoriales</p>
Alain RHETY	<p>AIX PERTUIS</p> <p>MARSEILLE CENTRE</p> <p>CAVAILLON APT</p> <p>DIGNE SISTERON</p> <p>MANOSQUE</p>	<p>Animation Stratégie et projet IPR Groupes de travail académique GTEP²</p> <p>Dossiers Formation initiale et continue Conservatoire des savoirs professionnels Sport scolaire Site Web et TICE Danse Conditions de pratique Sécurité et EPI CAPA certifiés et agrégés Relation collectivités territoriales</p>
Jean-Etienne JABOULIN Chargé de mission	<p>ENSEIGNEMENT PRIVE ss/Contrat</p> <p>ISTRES MARTIGUES</p>	<p>Animation Stratégie et projet IPR Groupes de travail académique GTEP²</p> <p>Dossiers CFA Suivi des examens, Baccalauréats, CAP et BEP Conditions de pratique Installations</p>
Myriam SOCIÉ Chargée de mission	<p>MARSEILLE EST</p> <p>AUBAGNE LA CIOTAT</p> <p>GAP BRIANÇON EMBRUN</p> <p>MARSEILLE ETOILE SUD</p> <p>MARIGNANE VITROLLES</p>	<p>Animation Stratégie et projet IPR Groupes de travail académique GTEP²</p> <p>Dossiers Gestion de la FC Sport scolaire Conditions de pratique</p>

Annexe 2 - Présentation synoptique des parcours de certification en EPS

La certification de la formation dans la voie professionnelle : Arrêté du 11 juillet 2005

Ma situation Je suis Candidat(e),	Je suis apte et je suis régulièrement l'enseignement de l'EPS dans un LP ou un CFA habilité	Je suis apte et je suis candidat individuel (non scolarisé dans un lycée public ou privé sous contrat)	Je suis handicapé ou inapte partiel avec un certificat médical visé par le médecin scolaire. je ne peux suivre de manière assidue l'enseignement de l'EPS	Je suis sportif de haut niveau (inscrit sur liste).	Mes épreuves	Mes compétences	Je choisis mes épreuves
--------------------------------------	---	--	---	---	--------------	-----------------	-------------------------

J'ai commencé mon parcours de formation à la rentrée scolaire 2009. Arrêté du 15 juillet 2009.

au CAP, session 2011.	Je passe 3 épreuves organisées dans l'établissement où je suis l'enseignement de l'EPS.	Je passe les épreuves terminales en fin d'année scolaire. 2 épreuves (voir annexe)	Je passe 2 épreuves aménagées dans mon établissement. Si mon handicap est sévère je passe 1 seule épreuve.	Je passe 2 épreuves en fin d'année (voir annexe) si les aménagements de mon temps scolaires ne permettent pas le passage des 3 épreuves organisées par l'établissement.	Je passe 3 épreuves de nature différente qui correspondent à 3 compétences propres de l'EPS. 2 épreuves au moins sont choisies par les professeurs dans la liste nationale (voir annexe). 1 épreuve peut être choisie dans la liste académique	Je dois atteindre le niveau 3 des programmes de l'EPS	Je choisis en début de deuxième année un ensemble de trois épreuves parmi les unités de formation proposées en 1 ^{er} et deuxième années. Je dois choisir une unité proposée en 1 ^{ère} .
au BEP, session 2011.	Je passe 3 épreuves organisées dans l'établissement où je suis l'enseignement de l'EPS.	Je passe les épreuves terminales en fin d'année scolaire. 2 épreuves (voir annexe)					
au baccalauréat professionnel session 2012.	Je passe 3 épreuves organisées dans l'établissement où je suis l'enseignement de l'EPS.	Je passe les épreuves terminales en fin d'année scolaire. 2 épreuves (voir annexe)					Je choisis en début de classe terminale, un ensemble de trois épreuves parmi les unités de formation proposées en 1 ^{er} et terminale. Je peux choisir une unité proposée en 1 ^{ère} .



La certification de la formation dans la voie générale et technologique : Arrêté du 9 avril 2002

Ma Situation Je suis Candidat(e),	Je suis apte et je suis régulièrement l'enseignement de l'EPS obligatoire	Je suis apte et je suis candidat individuel (non scolarisé dans un lycée public ou privé sous contrat)	Je suis handicapé ou inapte partiel avec un certificat médical visé par le médecin scolaire, je ne peux suivre de manière assidue l'enseignement de l'EPS	Je suis sportif de haut niveau (inscrit sur liste).	Mes épreuves	Mes compétences	Je choisis mes épreuves
au baccalauréat général ou technologique session 2011. Je passe les épreuves obligatoires d'EPS.	Je passe 3 épreuves organisées dans l'établissement où je suis l'enseignement de l'EPS.	Je passe 2 épreuves terminales en fin d'année scolaire. (voir annexe)	Je passe 2 épreuves aménagées organisées dans mon établissement. Si je suis candidat individuel je passe 1 épreuve aménagée en fin d'année.	Je passe 3 épreuves qui correspondent à 3 compétences propres de l'EPS différentes. 2 épreuves au moins sont choisies par les professeurs dans la liste nationale (voir annexe). 1 épreuve peut être choisie dans la liste académique	Je passe 3 épreuves de nature différente qui correspondent à 3 compétences propres de l'EPS. 2 épreuves au moins sont choisies par les professeurs dans la liste nationale (voir annexe). 1 épreuve peut être choisie dans la liste académique	Je dois atteindre le niveau 1 ou le niveau 2 des compétences attendues dans chaque épreuve.	Je choisis en début de classe terminale, un ensemble de 3 épreuves. Ces ensembles sont construits par les professeurs.
au baccalauréat général ou technologique session 2011 et je suis l'enseignement de l'Option dans mon lycée.	Je passe 1 épreuve organisée dans mon établissement.	Je ne peux pas passer d'épreuve d'option.		Je passe 1 épreuve organisée dans mon établissement. Attention cette épreuve doit être différente des trois que j'ai choisies pour l'examen obligatoire.		Je dois atteindre le niveau 3 dans l'épreuve choisie.	Attention cette épreuve doit être différente des trois que j'ai choisies pour l'examen obligatoire
au baccalauréat général ou technologique session 2011 et je souhaite passer une épreuve d'option en candidat individuel.	Je passe 1 épreuve en fin d'année scolaire.	Je ne peux pas passer d'épreuve d'option.		Je passe 1 épreuve en fin d'année scolaire. Attention cette épreuve doit être différente de celles que j'ai choisies pour l'examen obligatoire.		Les compétences attendues sont proches d'une pratique de haut niveau.	Attention cette épreuve doit être différente de celles que j'ai choisies pour l'examen obligatoire
				Mon activité ne correspond pas à ce qui est proposé dans mon établissement ou dans l'académie. Je fais valider mes compétences grâce au livret de certification. ¹			

¹ Voir le Bulletin académique N° 455.



Listes d'APSA pour le collège

Référence : RLR : 525-9 Arrêté du 8-7-2008 - J.O. du 5-8-2008 ; Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008

Compétences propres	Groupement d'APSA	Liste nationale	Liste académique	
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Activités athlétiques	Demi-fond		
		Haies		
		Hauteur		
		Javelot		
		Pentabond		
	Activités de natation	Relais vitesse		
		Natation longue		
	Natation de vitesse			
Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains	APPN	Canoë Kayak	Ski	
		Course d'orientation	Voile	
		Escalade		
Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Activités gymniques	Aérobic		
		Acrosport		
		Gymnastique sportive		
	Activités artistiques	Arts du cirque		Step
		Danse		
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Sports collectifs	Basket	Ultimate	
		Football		
		Handball		
		Rugby		
		Volley-ball		
	Sports de raquette	Badminton	Tennis	
		Tennis de table		
	Sports de combat	Boxe française	Judo	
		Lutte		

Liste d'APSA et Epreuves certificatives Voie professionnelle

Compétences propres	Liste nationale des APSA (BO Spécial n°2 19-02-2010)	Liste nationale des épreuves certificatives	Liste académique : en italique les APSA supports de la certification
CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Saut en hauteur 8. Natation de vitesse 9. Natation de distance	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de vitesse	1. <i>Triathlon athlétique</i>
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains	10. Course d'orientation 11. Escalade 12. Sauvetage	8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Sauvetage	2. <i>Ski (alpin, fond, snow-board)</i> 3. <i>Voile (dériveur, PAV)</i> 4. VTT 5. Canoë-kayak
CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	13. Acrosport 13. Gymnastique sol 14. Saut de cheval 14. Arts du cirque 15. Danse 16. Gymnastique rythmique 17. Aérobie	11. Acrosport 12. Gymnastique sol 13. Saut de cheval 14. Arts du cirque 15. Danse (Chorégraphie collective)	
CP4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	18. Basket-ball 19. Handball 20. Football 21. Rugby 22. Volley-ball 23. Judo 24. Savate boxe française 25. Badminton 26. Tennis de table	16. Basket-ball 17. Handball 18. Football 19. Rugby 20. Volley-ball 21. Judo 22. Savate boxe française 23. Badminton simple 24. Tennis de table simple	6. <i>Tennis simple</i> 7. Ultimate
CP5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	27. Musculation 28. Course en durée 29. Step 30. Natation en durée 31. Relaxation	25. Musculation 26. Course en durée 27. Step	

Liste d'APSA et Epreuves certificatives lycée général et technologique

Compétences propres	Liste nationale des APSA (BO spécial n°4 du 29.04.2010)	Liste nationale des épreuves certificatives	Liste académique : en italique les APSA supports de la certification
CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Saut en hauteur 8. Natation de vitesse 9. Natation de distance	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course	1. <i>Triathlon athlétique</i>
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains	10. Course d'orientation 11. Escalade 12. Sauvetage	8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Sauvetage	2. <i>Ski (alpin, fond, snow-board)</i> 3. <i>Voile (dériveur, PAV)</i> 4. VTT 5. Canoë-kayak
CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	13. Acrosport 13. Gymnastique aux agrès 14. Arts du cirque 15. Danse 16. Gymnastique rythmique	11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective)	
CP4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	16. Basket-ball 17. Handball 18. Football 19. Rugby 20. Volley-ball 21. Judo 22. Savate boxe française 23. Badminton 24. Tennis de table	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple	6. <i>Tennis simple</i> 7. Ultimate
CP5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	25. Musculation 26. Course en durée 27. Step 28. Natation en durée	24 Musculation 25 Course en durée 26 Step	

Liste académique des épreuves d'option facultative

Baccalauréat général et technologiques – Options facultatives en contrôle terminal						
CC1		CC2	CC3	CC4		CC5
Athlétisme 2x150m haies	Natation	Escalade	Danse	Basket- ball	Judo	Suspendue

Annexe 6

Fiche de candidature aux groupes d'étude et de production en EPS GTEP²

A retourner par courriel à l'adresse suivante **pour le 22 septembre 2010** :

alain.rhety@ac-aix-marseille.fr ou par fax au 04 42 91 70 13

NOM :

Prénom :

Etablissement :

Fax établissement :

Téléphone personnel :

Courriel :

Hiérarchisez vos candidatures par ordre en les numérotant par ordre de préférence (un à trois vœux maximum)

- Images de la compétence dans les différentes APSA enseignées au collège et scénarii didactiques
- Images de la compétence dans les différentes APSA enseignées au lycée et scénarii didactiques
- Images de la compétence dans les différentes APSA enseignées au lycée professionnel et scénarii didactiques
- Mise en forme des ressources dans le cadre du Conservatoire et TICE en EPS
- Indices logistiques de prédiction des apprentissages et adaptations pédagogiques
- Enseigner aux élèves aptes partiels

Eléments de CV professionnel :

Motivations :